



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE L'ESSONNE

**Pôle développement**

Evry, le 08 août 2011

Dossier suivi par :  
Dominique Lebailly  
01.69.87.30.53

**Note à l'attention de  
Monsieur le Préfet de l'Essonne**

**Objet : Présentation mission « Sport & Handicap en Essonne ».**

***Textes de référence***

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

- Article L. 100-1 du Code du sport - « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent, notamment, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général »,

- Instruction n°10-025 du 11 mars 2010 – Ministère des Sports – Relative à « L'accès des publics prioritaires à la pratique sportive : organisation administrative et moyens financiers »,

- Instruction n°2011- DEFIDEC-02 du 16 février 2011 – Ministère des Sports – Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) – Relative à la « Mise en œuvre de la part territoriale du CNDS en 2011 ».

***Propos introductifs***

Depuis 2003, année européenne du handicap, le gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique volontariste en direction des personnes en situation de handicap. Le Ministère en charge des Sports se distingue par des mesures prises pour renforcer ses actions visant à leur permettre un meilleur accès aux équipements et aux pratiques sportives. Les principales ont consisté à la création du Pôle Ressources National Sport et Handicaps (PRNSH) implanté au CREPS de Bourges ; la mise en place d'un poste de coordonateur national « Sport & Handicaps » et d'un réseau de référents au sein des services déconcentrés.

La mission « Sport & Handicaps » est une priorité d'intervention de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne et est assurée par un coordinateur départemental. En collaboration de nombreux partenaires (mouvement sportif, Conseil Général de l'Essonne, collectivités territoriales, établissements sanitaires et sociaux, etc.),


Il n'est plus aujourd'hui à démontrer les valeurs de lien social, de construction identitaire et de bien-être, que porte le sport. Or la réalité veut que le handicap quel qu'il soit, reste encore trop souvent un frein à l'engagement de ces personnes dans une activité physique et sportive régulière, ce malgré un tissu associatif essonnien de plus en plus engagé sur la question.

Face à ces constats, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne s'est lancée en 2010 dans le recensement des pratiques sportives essonniennes adaptées aux publics handicapés. Ce travail, réalisé en collaboration avec les associations sportives et les établissements spécialisés, a abouti à l'élaboration d'un « Guide départemental du Sport & Handicap en Essonne », sur lequel chaque acteur ou pratiquant potentiel peut s'appuyer pour à terme, s'inscrire dans la vie sportive du département.

Cet outil, consultable sur le site Internet des services de l'Etat de l'Essonne (<http://www.essonne.pref.gouv.fr>), a été réalisé sous format numérique (.PDF) de manière à permettre sa large diffusion et son actualisation régulière. Il se veut donc appropriable par tous.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne reste à votre disposition pour toute demande complémentaire et vous assure de l'attention particulière portée aux initiatives visant à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et qui concourent au renforcement de la cohésion sociale sur nos territoires.

Michel FUZEAU



Préfet de l'Essonne